

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 10 juin 2017 à 10h à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Hugh Scott

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Brian Bertram
	Monsieur Jean Cloutier
	Monsieur Neal Rankin

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Monsieur le maire Hugh Scott, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 10 h 10 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

2. Résolution 2017-06-038 – Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par :	Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par :	Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes)
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2017
5. Ratification des paiements exécutés par chèque.
6. Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
9. Avis de motion : *Aucun*
10. Adoption de règlement : Second projet de règlement modifiant le règlement 2013-03 relatif au zonage, afin d'y ajouter des normes interdisant entre autres, l'usage de sablière ou gravière;
11. Projets de résolution
 - 11.1. Travaux de corrections des quais à la marina du lac Bibite.
12. Rapport des comités

- 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2017
- 12.2. Comité consultatif d'urbanisme
 - 12.2.1 Demande DPAGL170015 – Agrandissement du bâtiment principal, matricule 1720-76-5947, lot 5 011 372 du cadastre du Québec;
 - 12.2.2 Demande DPCAL170014 – Remblai/Déblai, matricule 1721-72-6936, lot 5 011 403 du cadastre du Québec;
13. Correspondance – aucune
14. Affaires nouvelles - aucune
15. Période d'intervention des membres du conseil –
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes)
17. Clôture et levée de la séance.

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).

4. Résolution 2017-06-039 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2017.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2017 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2017; et;
- b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2017 et il est par les présentes ratifié et adopté.

5. Résolution 2017-06-040 - Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 28 710,69 \$.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas,
secrétaire-trésorier de la Municipalité de
Lac-Tremblant-Nord, certifie que la
corporation dispose des crédits suffisants
pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

6. Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport du Maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2017-06-041 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'il entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
Appuyé par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater le Maire à prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les sujets énumérées à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 12 juin 2017, déposé par le Maire séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

9. Avis de motion : *Aucun*

10. Adoption de règlements : Résolution 2017-06-042 - Projet de Règlement 2017-02 modifiant le règlement 2013-03 relatif au zonage afin d'y ajouter des normes interdisant entre autres, l'usage de sablière ou de gravière.

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 2013-03 de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, afin d'y inclure des dispositions visant à empêcher certaines activités d'extraction minières;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été préalablement déposé à la séance du 6 mai 2017 ;

ATTENDU que le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation le 10 juin 2017, tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 8 avril 2017 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été demandée lors de l'avis de motion et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

Il est PROPOSE par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
APPUYE par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord décrète l'adoption du règlement numéro 2017-03 modifiant le règlement 2013-03 relatif au zonage afin d'y ajouter des normes interdisant entre autres, l'usage de sablière ou de gravière.

11. Projets de résolution :

11.1 Résolution 2017-06-043 - Travaux de correction des quais à la marina du lac Bibite

CONSIDÉRANT qu'il y a intérêt de modifier la longueur des quais de la marina du lac Bibite afin de protéger les bateaux qui y sont amarrés;

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE FAIRE modifier les cinq (5) quais (rive Est de la marina) en y ajoutant une longueur de huit (8) pieds et des pare-chocs de 32 pouces par quais; et,

DE CONFIER ces travaux de réfection à la firme Paysagistes Northland Inc. selon la soumission datée du 27 mai 2017, pour la somme de 794,50 \$ (taxes de vente incluses).

12. Rapport des comités :

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2017.

12.2 Comité consultatif d'urbanisme :

12.2.1 Résolution 2017-06-044 - Demande DPAGL170015 – Agrandissement du bâtiment principal, matricule 1720-76-5947, lot 5 011 372 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT la demande de permis d'agrandissement, et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2017-05-24 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2017-05-24 il y a lieu d'accepter le projet tel que soumis; et,

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à émettre les permis requis pour la réalisation de ce projet.

12.2.2 Résolution 2017-06-045 - Demande DPCAL170014 – Remblai/Déblai, matricule 1721-72-6936, lot 5 011 403 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de permis de remblai-déblai (aménagement d'une entrée et station de lavage), et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2017-04-20 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2017-04-20 il y a lieu d'accepter le projet tel que soumis dans un corridor allant jusqu'à 10 mètres au sud de l'espace proposé, sujet aux conditions énumérées à la résolution du CCU portant le numéro 2017-04-20 et au dépôt de toutes les autorisations des autorités municipales (agglo) requises pour ce projet; et,

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à émettre les permis requis pour la réalisation de ce projet.

13. Correspondance – Aucune

14. Affaires nouvelles – Aucune

15. Période d'intervention des membres du conseil

16. Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)

17. Clôture et levée de la séance

Résolution 2017-06-046 - Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 11 h 02.

Monsieur Hugh Scott
Maire

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier